



L'an deux mille vingt-quatre le 4 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brln Sur Seille, après convocation légale du 27 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique
M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid - Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès M.
POIREL Patrick - Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. BASTIEN Claude - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis -

Procurations M. LAPOINTE Denis à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. DIEDLER Franck
M. FAUCHEUR Dominique à M. VOINSON Philippe – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à
Antony CAPS – M. MICHEL Olivier à Mme SCHEFFLER Véronique – M. VINCENT Yvon à M. FEGER Serge
M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis-

Excusé(s) : M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc –
M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude
L'assemblée dénombreait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 8

Excusés : 5

Votants : 44

Date d'affichage : 9 juillet 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

RESSOURCES HUMAINES

14/07/2024

Approbation du règlement intérieur de l'établissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les avis du Comité Social Territorial en date du 01.06.2023, 27.06.2023 et 18.06.2023,

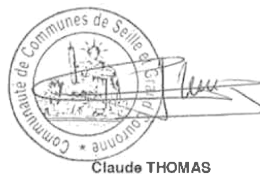
Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du personnel communautaire, et précise un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Adopté par délibération du 24.04.2018, il a été mis à jour par délibération du 17.12.2020.

Claude THOMAS précise qu'il y a lieu de valider des compléments et modifications au règlement intérieur afin de correspondre à la nouvelle organisation. Ces derniers concernent notamment :

- Les autorisations spéciales d'absences,
- L'organisation des horaires de travail,
- L'instauration du forfait jour pour les agents de la direction générale,
- La suppression de la domiciliation personnelle pour le calcul des indemnités kilométriques,
- L'intégration des modalités de télétravail,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le règlement intérieur du personnel communautaire mis à jour, joint à la présente délibération
- **Donne** tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2024.07.12 09:31:53 +0200
Ref:6864607-10295250-1-D
Signature numérique
le Président